

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-146

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 24****ÉTAT B****Mission « Égalité des territoires et logement »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	100 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAUX</b>	100 000 000	0
<b>SOLDE</b>	100 000 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	150 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
<b>TOTAUX</b>	150 000 000	0
<b>SOLDE</b>	150 000 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Président de la République s'est engagé lors du 76<sup>ème</sup> congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH), le 24 septembre dernier, à ce que l'État contribue « directement, avec 250 millions d'euros de crédits de paiement », à la constitution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP), dont la création est prévue en 2016, en accompagnement des contributions des bailleurs sociaux eux-mêmes, qui s'élèvent à 270 M€ en application de l'article 56 du présent PLF.

Au sein du programme « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », le niveau des crédits dédiés aux « aides à la pierre » (hors PLAI adaptés) s'élève à 400 M€ en autorisations d'engagement et à 100 M€ en crédits de paiements dans le présent projet de loi de finances (PLF).

Cet amendement vise donc à ajouter 150 millions d'euros de crédits complémentaires pour respecter l'engagement pris par le Président d'une contribution de l'État à hauteur de 250 millions d'euros de crédits de paiement, ce qui portera le montant total dédié au logement locatif social (hors PLAI adaptés) à 520 M€.

Parallèlement, le niveau des autorisations d'engagement dédiées aux « aides à la pierre » est révisé à la hausse de 100 millions d'euros pour atteindre le niveau de 500 millions d'euros.